

[ LIVRE ]

## MAÎTRISER LE CONTRAT D'ÉDITION POUR MIEUX LE NÉGOCIER

> FORMATION AUTEURS

Le contrat régit la relation de l'auteur avec son éditeur et l'inscrit dans un cadre professionnel. C'est en maîtrisant les termes et les enjeux de son contrat que l'auteur rééquilibrera cette relation. Il développera sa capacité à négocier avec l'éditeur. L'enjeu est de faire prendre conscience à l'auteur que tant qu'un contrat n'est pas signé, il peut être discuté, négocié, amendé.

Négocier est une pratique courante dans le monde professionnel, l'auteur, en défendant ses intérêts, gagnera en respect et en confiance. Il ne se contentera plus de « signer là ».

### Objectifs de la formation

- Appréhender les notions juridiques du contrat d'édition.
- Différencier les clauses obligatoires des clauses négociables, repérer les clauses illégales.
- Évaluer son contrat d'édition.
- Négocier/discuter son contrat.

### Méthode

Cette formation, qui alterne théorie, exercices pratiques et mises en situation, favorise les échanges d'expériences au sein des participants et avec l'intervenant. En s'appuyant sur les documents (contrats, redditions de comptes) apportés par les participants, elle encourage une démarche active et vise à apporter des réponses concrètes aux auteurs.

### Programme

#### Jour 1 / Le « nouveau » contrat d'édition

Avec **Maïa Bensimon** : ancienne avocate aux barreaux de Paris et de New York, spécialiste de la propriété intellectuelle, est responsable du service juridique de la SGDL. Elle anime depuis 2015 les sessions de professionnalisation de la SGDL destinées aux auteurs de l'écrit.

#### *Matin - Les bases*

- Le droit d'auteur, création et protection, les autres droits.
- Connaître l'histoire du contrat d'édition.
- Comprendre le contrat depuis la réforme.
- Appréhender les nouveaux droits des auteurs.

#### *Après-midi - Étude du contrat sous l'angle de la négociation avant et après signature*

- Identifier les clauses-clés du contrat d'édition.
- Repérer et faire supprimer les clauses illégales ou trop défavorables à l'auteur.
- Analyser les droits cédés et en comprendre les implications.
- Comprendre, vérifier et discuter une reddition de comptes.
- Maîtriser les motifs de résiliation de plein droit.

## Jour 2 / Négocier son contrat d'édition

Avec **Véronique Ovaldé** : auteure d'une quinzaine de romans, a reçu entre autres, le grand prix des lectrices de *Elle* et le prix Renaudot des lycéens pour *Ce que je sais de Vera Candida*, le prix France Culture *Télérama pour Et mon cœur transparent*, éditrice aux éditions du Seuil, elle intervient depuis 2015 dans les sessions de professionnalisation de la SGDL.

### *Matin – Oser négocier*

- Dédramatiser, banaliser, légitimer, s'autoriser la négociation.
- Surmonter son appréhension, se préparer mentalement.
  - *Que négocier ?*
- Clarifier et hiérarchiser les objectifs.
- Se fixer des objectifs atteignables.

### *Après-midi – Comment négocier ?*

- Rester souple dans la relation mais ferme sur l'objectif.
- Identifier les leviers de la négociation.
- Fixer une stratégie de négociation.
- Construire une argumentation.
- Anticiper et traiter les objections.

## Dates

Le jeudi 29 et le vendredi 30 novembre 2018, de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30.

## Lieu

Fédération charentaise des œuvres laïques  
Base de voile Éric-Tabarly, plan d'eau de la Grande-Prairie  
Rue du Plan-d'Eau  
16710 Saint-Yrieix-sur-Charente  
(15 minutes au nord d'Angoulême)

*Des possibilités de covoiturage au départ de la gare d'Angoulême pourront être mises en place.*

## Publics concernés

Les auteurs du livre (écrivains, poètes, illustrateurs, scénaristes et dessinateurs BD, photographes édités) dont la résidence principale est en Nouvelle-Aquitaine.

Maximum 12 participants.

## Inscriptions

Inscription auprès de **Sophie Léonard** : [sophie.leonard@alca-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:sophie.leonard@alca-nouvelle-aquitaine.fr) - 05 55 77 48 38 (ALCA – site de Limoges).

Informations à fournir lors de l'inscription : nom, prénom, numéro de sécurité sociale, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, situation professionnelle.

**Le partenariat entre la Région et l'Afdas permet la prise en charge de la formation pour tous les auteurs résidant en Nouvelle-Aquitaine, quel que soit leur statut (affiliés ou non à l'Agessa ou à La Maison des auteurs).**